

En cette période difficile, la Banque Scotia^{MD} comprend que votre cabinet et vous pourriez avoir besoin de solutions de rechange pour lui soumettre des fonds destinés au remboursement intégral d'un prêt hypothécaire. La Banque souhaite donc vous informer que les options ci-dessous sont offertes à compter de maintenant.

Paiement par chèque

- Si vous êtes avocat(e)/notaire et soumettez les fonds destinés au remboursement d'un prêt hypothécaire au moyen d'un chèque tiré sur votre compte en fiducie, il n'est pas nécessaire que le chèque soit certifié. Envoyez-le directement à cette adresse : *Mortgage Operations - Payout Team, 4715 Tahoe Blvd Mississauga ON, L4W 0B4*

Si le relevé de remboursement intégral vous a été transmis (1) en ligne par l'entremise du portail Lender Lawyer Connect de First Canadian Title[®] ou (ii) par télécopieur par le Centre de services aux particuliers de Montréal, les options de paiement ci-dessous s'offrent aussi à vous :

Paiement par débit à partir d'un compte en fiducie

- Si vous êtes avocate(e)/notaire et souhaitez que la Banque Scotia débite le montant du remboursement du prêt hypothécaire directement sur votre compte en fiducie, vous pouvez envoyer un courriel à payout.escalations@scotiabank.com afin d'obtenir le formulaire d'autorisation approprié. Celui-ci vous sera envoyé par courriel sécurisé; vous devrez le remplir et le retourner à la Banque Scotia en utilisant la fonction « Répondre » à partir du courriel sécurisé. Vous devrez suivre ce processus pour chaque opération de débit demandée.
- Si votre compte en fiducie est détenu auprès d'une autre institution financière et que vous n'avez jamais instrumenté une transaction hypothécaire pour la Banque Scotia auparavant, vous devrez joindre à chaque formulaire d'autorisation un chèque nul ou un formulaire de renseignements sur votre compte en fiducie.

Paiement par télévirement

- La Banque Scotia acceptera les télévirements de fonds provenant du Canada pour le remboursement intégral d'un prêt hypothécaire. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur l'acheminement du télévirement à la Banque Scotia.
- Veuillez noter que les exigences (notamment les heures limites quotidiennes) ainsi que les coûts d'émission d'un télévirement varient selon chaque institution financière. Nous vous recommandons de communiquer avec votre institution financière pour connaître ses conditions.

Si le relevé de remboursement intégral vous a été transmis par une succursale de la Banque Scotia ou par l'Autorité hypothécaire Scotia (AHS), le remboursement intégral devra être versé de la manière établie dans ce relevé; le paiement ne peut pas être effectué par débit à partir d'un compte en fiducie ni par télévirement pour l'instant.

Si vous avez des questions à propos de cet avis ou souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec notre service de soutien au numéro sans frais 1-800-567-1331.

Renseignements pour l'acheminement :

Pour chaque télévirement, vous devez fournir les renseignements suivants afin que le remboursement intégral du prêt hypothécaire puisse être traité :

- Le télévirement doit être fait à l'ordre de La Banque de Nouvelle-Écosse et non du ou des débiteur(s) hypothécaire(s).
- Le numéro du compte de prêt hypothécaire doit être clairement indiqué.
- La mention « Remboursement intégral du prêt hypothécaire » ainsi que l'adresse municipale de la propriété hypothéquée doivent être incluses comme renseignements additionnels avec le télévirement.

Si les renseignements ci-dessus ne sont pas fournis lors du télévirement, la Banque Scotia ne pourra être tenue responsable d'un retard dans le traitement du remboursement du prêt hypothécaire.

Voici les renseignements dont vous avez besoins pour transférer les fonds.

Renseignements sur la banque bénéficiaire	
Nom de la banque bénéficiaire :	La Banque de Nouvelle-Écosse
Code SWIFT/BIC :	NOSCCATT
Code canadien de compensation :	CC000224356 <i>Inscrire le code succursale à cinq chiffres (NNNNN) de la succursale de tenue de compte.</i>
Adresse de la banque bénéficiaire :	<p><i>ADDRESSE – inscrire l'adresse complète de la succursale de tenue de compte (inclure tous les renseignements qui figurent dans l'adresse, y compris le nom de la succursale)</i></p> <p>4715, BOUL. TAHOE</p> <p>VILLE PROVINCE CODE POSTAL</p> <p>MISSISSAUGA ON L4W 0B4</p> <p>PAYS</p> <p>Canada</p>

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

® Marque déposée de First American Financial Corporation.